

COMPTE-RENDU DE LA
XXXIIème REUNION ANNUELLE DU CHN

9 et 10 juin 2012, Paris

Présents : P. J. Dubois, A. Flitti, N. Issa, F. Jiguet, Y. Kayser, B. Paepegaey, V. Palomares, S. Reeber et A. Verneau. Excusé : M. Vaslin.

Composition du CHN

Afin de rendre le renouvellement des membres du CHN plus fluide et de raccourcir la durée des mandats, le CHN a décidé de procéder chaque année à deux renouvellements au lieu d'un seul. Deux membres sortiront et deux autres entreront donc chaque année au CHN. Au total, le CHN comportera 10 membres, qui effectueront chacun un mandat de 5 ans.

En 2012, Vincent Palomares a vu son mandat arriver à terme. Nous remercions vivement Vincent pour la compétence, l'application et la tempérance dont il a fait preuve dans son travail pour le CHN. Parmi les candidatures spontanées reçues avant la date butoir du 1^{er} mai 2012, celles de Julien Piette et de Jean-Pierre Jordan ont été retenues. A l'issue de cette réunion plénière, le CHN compte donc 10 membres votants : P. J. Dubois, N. Issa, F. Jiguet, J.-P. Jordan, Y. Kayser, B. Paepegaey, V. Palomares, J. Piette, S. Reeber, M. Vaslin et A. Verneau. A. Flitti reste membre non votant du CHN, en charge de la vérification des données sur « oiseaux-rares ». B. Paepegaey et S. Reeber sont reconduits dans leurs fonctions respectives de Président et de Secrétaire.

En 2013, P. J. Dubois et S. Reeber verront à leur tour leurs mandats s'achever, et Amine Flitti quittera ses fonctions. Le CHN fait donc appel à de nouvelles candidatures, qui devront lui être adressées avant le 1^{er} mai 2013.

Points de fonctionnement du CHN

L'hiver passé a, une fois encore, été le théâtre d'afflux spectaculaires de taxons soumis à homologation nationale : la Buse pattue, le Goéland à ailes blanches et la Mésange à longue queue nordique. Afin de limiter les délais de traitement des fiches concernant ces taxons, le CHN a eu recours au mode de vote restreint. Dans cette configuration, seuls 4 membres votants se prononçaient sur les fiches lors du 1^{er} tour de vote. Si l'un des membres discutait ou refusait la fiche, elle passait automatiquement au second tour, devant la totalité du Comité. Ce mode s'est révélé pratique et efficace, il sera donc de nouveau adopté si besoin.

Le passage à 10 membres votants du CHN nécessite de mettre à jour les critères d'acceptation. Les nouveaux critères adoptés sont les suivants :

- Au 1^{er} tour, une fiche est refusée s'il y a cinq refus ou plus
- Au 2^{ème} tour, une fiche est refusée s'il y a trois refus ou plus
- En séance plénière, une fiche est refusée s'il y a deux refus ou plus, sauf dans le cas des premières françaises, où une acceptation unanime est requise pour que la donnée soit validée.

La liste des taxons soumis à homologation n'est pas modifiée, aucun ne franchissant la barre des 10 données minimum par an pendant 10 ans.

Pour rappel, le CHN confirme et rappelle l'application des recommandations de l'AERC aux premières mentions françaises. Ainsi, une nouvelle espèce ne peut être ajoutée à la liste des oiseaux de France que sur la base d'une donnée documentée de façon indiscutable, accompagnée de photographies, vidéos ou sur la base de descriptions concordantes faites par au moins deux observateurs aguerris. Lorsque l'identification sur photo sera des photos seront sujette à discussion, le CHN fera appel à des experts étrangers pour avis.

Critères d'acceptation

Buse des steppes *Buteo buteo vulpinus* : Il existe manifestement des divergences dans les façons dont les différents comités d'homologation européens traitent ce taxon. Les publications les plus récentes ne sont par ailleurs pas forcément rassurantes quant à la fiabilité d'une identification en nature. Sur la base des progrès récents en la matière, Vincent Palomares a entrepris un examen de toutes les mentions françaises de cette sous-espèce et un tour d'horizon complet des connaissances disponibles actuellement sur sa détermination. Suite à cet examen, le CHN a décidé de s'en tenir désormais aux conclusions de Van Duivendijk (2011), et de s'en tenir à l'examen de fiches accompagnées d'excellentes photographies ou vidéos ou d'oiseaux mesurés en main. L'ensemble des mentions françaises sera révisé à l'aune de ces nouveaux critères.

Goéland de la Baltique *Larus fuscus fuscus* : L'identification *in natura* de ce taxon reste extrêmement délicate. Altenburg & al. (2011) recommandent même de s'en tenir aux oiseaux de 2^{ème} année entre avril et juin, ainsi qu'aux contrôles de bagues posées sur des poussins dans des colonies où seule cette sous-espèce est présente. C'est cette ligne qui est adoptée par le CHN.

Travaux du CHN

Les afflux de fiches de l'hiver précédent ont empêché le CHN d'effectuer les révisions souhaitées sur le Faucon lanier (oiseaux immatures), la Fauvette sarde et les données hivernales d'Aigle pomarin (voir le compte-rendu de la réunion plénière de 2011). Ces révisions seront effectuées à partir de l'été 2012, en désignant un « rapporteur » au sein du Comité, en charge de faire un premier examen des fiches, puis de proposer et d'expliquer un mode d'examen qui permettra un traitement juste et homogène des données concernées.

Le CHN a par ailleurs souhaité entreprendre la révision des données françaises de Gobemouche de la taïga, dans la mesure où certains oiseaux signalés en Europe de l'Ouest semblent manifestement intermédiaires, et viennent compliquer notre perception de l'identification de ce taxon.

Enfin, la révision des données françaises de Sterne élégante est toujours suspendue à la publication d'informations sur les analyses génétiques d'oiseaux échantillonnés sur la façade atlantique française.